



Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 24 octobre 2023 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 26 octobre 2023 et sont exécutoires à compter du 26 octobre 2023, date de publication.

Listes des actes publiés :

- délibération n°CM2023.10-01 du 24 octobre 2023 relative à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables
 - ➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.10-02 du 24 octobre 2023 relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus
 - ➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.10-03 du 24 octobre 2023 relative à la convention de servitudes à conclure avec Enedis – parcelle cadastrale n°D 1051 située au lieu-dit Pré de Jugnon
 - ➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.10-04 du 24 octobre 2023 relative au m Marathon de la biodiversité – plantation et entretien de haies bocagères
 - ➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.10-05 du 24 octobre 2023 relative à l'inscription à l'état d'assiette 2024 des coupes de bois dans la forêt communale de Jasseron
 - ➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.10-06 du 24 octobre 2023 relative à l'extension du régime forestier géré par l'Office national des forêts (ONF)
 - ➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.

Fait à Jasseron, le 26 octobre 2023

Sébastien GOBERT,
Maire

